



PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

C4_epinal

De Avenue Gambetta
À Rue d'Ambrail

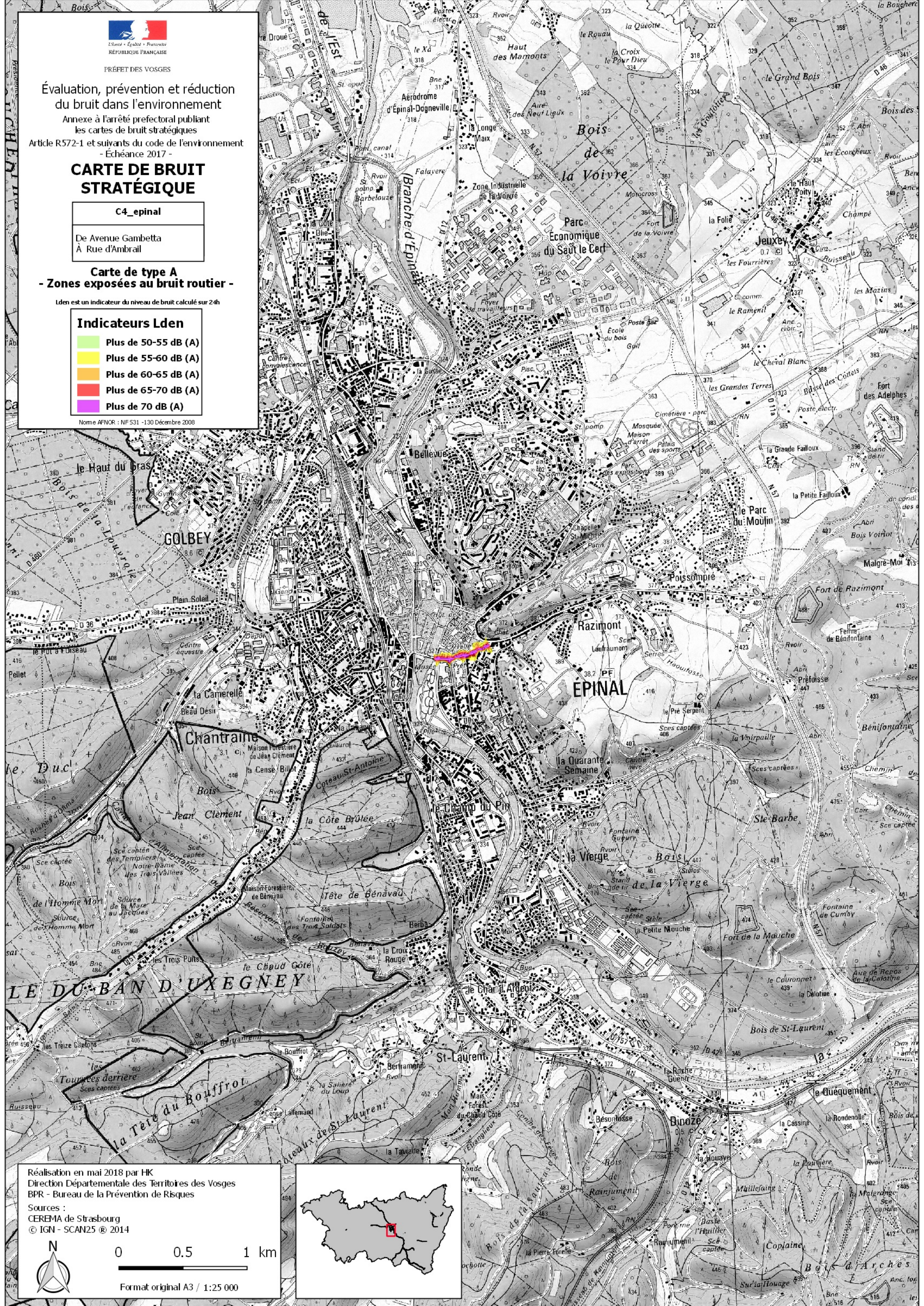
Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h

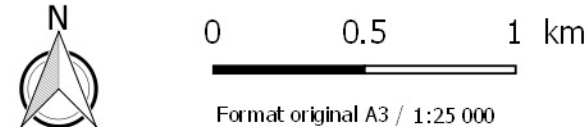
Indicateurs Lden

- Plus de 50-55 dB (A)
- Plus de 55-60 dB (A)
- Plus de 60-65 dB (A)
- Plus de 65-70 dB (A)
- Plus de 70 dB (A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK
Direction Départementale des Territoires des Vosges
BPR - Bureau de la Prévention de Risques
Sources :
CEREMA de Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014





Préfecture des Vosges

Préfet des Vosges

Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement - Échéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

C4_epinal

De Avenue Gambetta
À Rue d'Ambrail

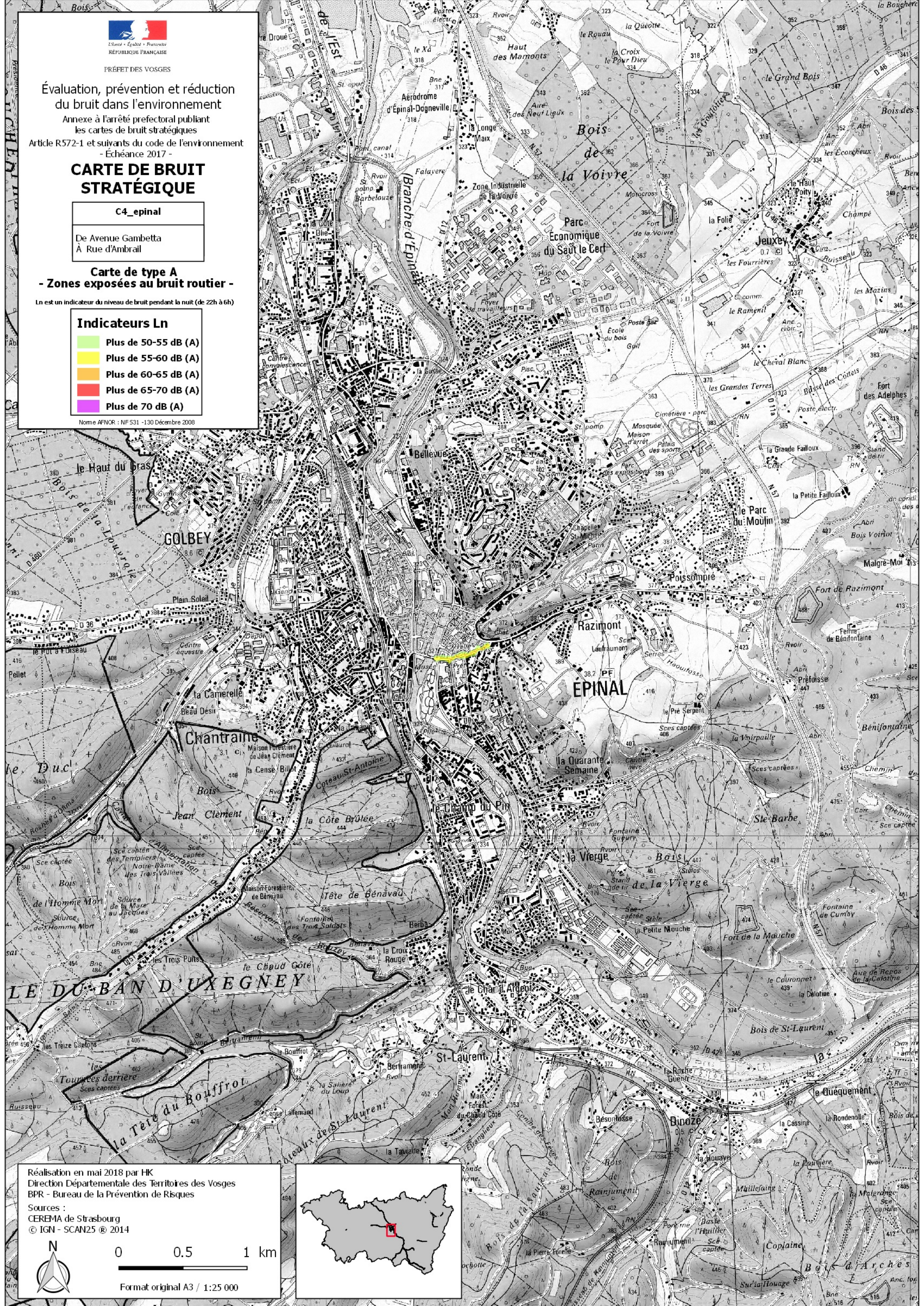
Carte de type A - Zones exposées au bruit routier -

Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

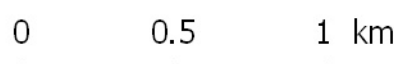
- Plus de 50-55 dB (A)
- Plus de 55-60 dB (A)
- Plus de 60-65 dB (A)
- Plus de 65-70 dB (A)
- Plus de 70 dB (A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK
Direction Départementale des Territoires des Vosges
BPR - Bureau de la Prévention des Risques

Sources :
CEREMA de Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



Format original A3 / 1:25 000





PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement - Échéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

C4_epinal

De Avenue Gambetta
À Rue d'Ambrail

Carte de type C Zones où les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h

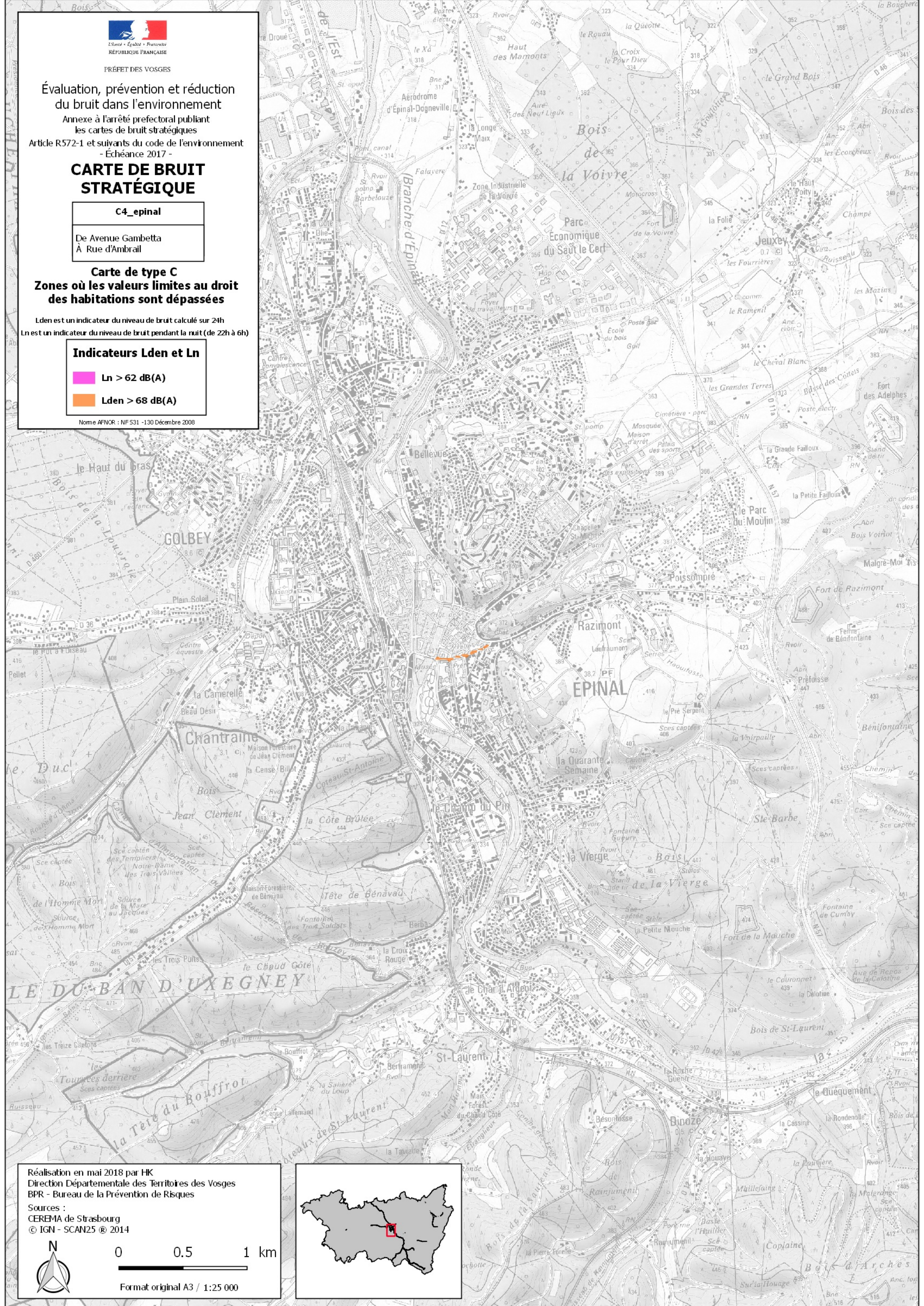
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

Ln > 62 dB(A)

Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK
Direction Départementale des Territoires des Vosges
BPR - Bureau de la Prévention des Risques

Sources :
CEREMA de Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

Format original A3 / 1:25 000

